



Conditions générales de vente « garde à domicile »

Article 1 - Objet

Harmony des chats propose un service de visite au domicile des clients pour prendre soin de leur(s) chat(s) lors de leurs absences.

Article 2 - Durée du contrat

Le contrat est conclu pour une durée déterminée dont les détails sont précisés dans le contrat de garde à domicile.

Article 3 - Prix

Le tarif est de :

- 15 € par jour pour une visite de 30 minutes pour un chat
- 25 € par jour pour deux visites (30 minutes par visite) pour un chat
- 20 € par jour pour une visite de 30 minutes pour deux chats
- 30 € par jour pour deux visites (30 minutes par visite) pour deux chats

Article 4 - Modalité d'exécution

Harmony des Chats met tout en œuvre pour le bon déroulement de la prestation et le respect de la fréquence choisie. En particulier, Harmony des chats veillera au renouvellement de l'eau, de l'alimentation, de l'entretien de la litière et proposera des moments de jeux si le chat est présent et réceptif.

Le choix de l'horaire est du ressort d'Harmony des chats qui s'efforcera de conserver une heure de passage régulière tout au long de la prestation.

Si la prestation comporte deux passages par jour, Harmony des chats s'engage à réaliser un passage le matin et un passage en fin d'après-midi.

Article 5 - Paiement

Pour la réservation, 30 % d'acompte seront demandés. Le solde de la prestation est à régler lors de la restitution des clés (paiement par chèque, espèce ou virement bancaire). Les frais supplémentaires (par exemple frais vétérinaires, frais de déplacement, achat de nourriture, litière, etc.) seront à régler avec le solde de la prestation. Pour toute demande de prolongation, merci de me prévenir au plus vite, et en fonction des places disponibles nous pourrions satisfaire à votre demande. En cas de retour anticipé, le montant initialement prévu sera dû en totalité.

Article 6 - Obligation du client

Votre chat doit être à jour de ses vaccins Typhus, Coryza, Leucose depuis moins de un an.

Votre chat doit être à jour des traitements antiparasitaire puces et tiques et du vermifuge.

Votre chat doit être identifié par puce électronique ou tatouage.

Le carnet de santé devra être à la disposition d'Harmony des chats.

Le propriétaire s'engage à me communiquer tout risque, tout problème de santé ou de comportement de son chat (agressivité, allergie, maladie...) et les éventuels traitements médicaux en cours, Il est important d'avoir le plus d'informations possible pour que les visites se passent dans les meilleures conditions.

Article 7 - Santé de l'animal

Certaines maladies peuvent être présentes pendant des mois voire des années dans l'organisme du chat sans se déclarer. Un événement stressant peut par exemple déclencher l'apparition des symptômes... Harmony des Chats ne saurait en être tenu pour responsable.

En cas de blessure ou de problème de santé survenant durant la garde, votre chat sera conduit à la clinique vétérinaire de votre choix (frais de déplacement en supplément) et à défaut à la Clinique Vétérinaire de l'Albion à Aix-les-Bains. Je m'engage à vous tenir au courant dans les meilleurs délais bien évidemment. Les frais engagés par ces soins seront à la charge du propriétaire. Une caisse de transport devra être à disposition.

Article 8 - Traitement médical

En cas de traitement médical, aucun médicament ne pourra être administré sans ordonnance. Les médicaments doivent être fournis par le propriétaire et en nombre suffisant pour la durée de la garde. Harmony des chats s'engage à faire son maximum pour l'administration des médicaments mais ne peut-être tenu pour responsable en cas d'impossibilité (chat trop agité, chat agressif, etc.)

Article 9 - Prise et restitution des clés

- 1) La prise et la restitution des clés est possible uniquement en main propre (pas de dépose des clés dans la boite aux lettres, dans lieu défini, etc.)
- 2) Toutes les clés ou code nécessaires pour l'accès au logement devront être remis à Harmony des chats sans quoi la prestation ne pourra être réalisée.

Article 10 - Responsabilité

Le client reste responsable de tous les dommages causés par le(s) chat(s) durant la prestation d'Harmony des chats. Pour les chats ayant accès à l'extérieur, Harmony des chats ne pourra être tenu pour responsable en cas de fugue de l'animal.

L'animal étant seul une grande partie de la journée, Harmony des chats décline toute responsabilité concernant les blessures qui pourraient subvenir à votre compagnon pendant votre absence. Harmony des chats s'efforcera toutefois de voir le chat à chaque passage si cela est possible.

Article 11 - Délai de rétractation

Le client dispose d'un délai de **14 jours** pour exercer son droit de rétractation. Ce droit ne pourra cependant plus être exercé si la prestation commence avant la fin de ce délai.
Passé ce délai de rétraction et sauf cas de force majeure, aucun remboursement de l'acompte ne sera possible.

Article 12 - Annulation de réservation

Sauf cas de force majeure, toute annulation de la garde de votre animal avant le premier jour de garde entraînera la facturation de 30% de la prestation initialement prévue, correspondant à l'acompte initialement versé.

Article 13 - Litige

Conformément aux articles L.616-1 et R.616-1 du code de la consommation, nous proposons un dispositif de médiation de la consommation. L'entité de médiation retenue est : CNPM - MEDIATION DE LA CONSOMMATION. En cas de litige, vous pouvez déposer votre réclamation sur son site : <https://cnpm-mediation-consommation.eu> ou par voie postale en écrivant à CNPM - MEDIATION - CONSOMMATION - 27 avenue de la libération - 42400 Saint-Chamond

Fait le ___ / ___ / _____ à _____

Signature précédée de la mention « lu et approuvée »